

TARIF FORMATION

Les élèves sont tenus de participer au financement des cours donnés par des moniteurs. Le montant se calcule en fonction de la phase dans laquelle se trouve le cadet. La participation financière couvre également la mise à disposition des locaux, les répétitions de l'ensemble des cadets, le prêt de l'instrument, les frais d'examen, etc. La facturation est envoyée au début de chaque semestre. Des tarifs « famille » sont appliqués.

Calcul de la participation financière par semestre :

Calcul en fonction des phases par semestre pour un cours hebdomadaire :

 1^{ere} phase : initiation à la musique (solfège) : 100.-

2ème phase : prise en main de l'instrument : 200.-

Tarif famille:

Un tarif préférentiel est accordé aux familles qui inscrivent plusieurs enfants :

1er enfant : plein tarif

2ème enfant: à 75%

3ème enfant : à 25%

4ème enfant et + : gratuit

P.S. : Si la participation financière devait mettre en péril la poursuite de la formation musicale de votre enfant, il va de soi que le comité-cadet peut entrer en discussion.